

AUTORISATION DE PERMISSION DE VOIRIE

Le Maire de BELLEVILLE SUR VIE,

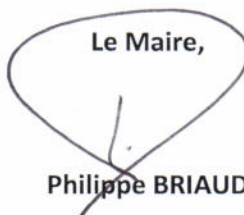
- **à la demande de** : Mme Sophie HUDEBINE
1 rue des Acacias
85170 BELLEVIGNY
- **pour le compte de** : Mme Sophie HUDEBINE
1 rue des Acacias
85170 BELLEVIGNY
- **Ets chargée des travaux** : Ets EMBELLIA PAYSAGE
6 Saint Denis
85170 SAINT DENIS LA CHEVASSE
- **Pour le chantier** :
 - Lieux des travaux* : Espace vert communal (019 AK 094) et chemin piétonnier reliant cet espace vert à l'impasse des Tilleuls
 - Objet des travaux* : Arrachage d'une haie, édification d'une clôture et stationnement des engins de chantier (mini-pelle et camion benne)
 - Date des travaux* : Du 05/01/2026 au 16/01/2026
 - Durée des travaux* : 11 jours

Autorise la permission de voirie ci-dessus demandée sous les réserves et prescriptions suivantes :

- Respect de la réglementation en vigueur en matière de sécurité, notamment celles des piétons et de la signalisation.
- Mise en place de la signalisation et des protections de chantier par l'entreprise sous la surveillance de l'autorité gestionnaire de la voirie.
- **Un état des lieux sera effectué avec l'entreprise avant et après les travaux**
- **Remise en état à l'identique des lieux après travaux.** Dans l'hypothèse où cette remise en état ne serait pas conforme, la Commune, après mise en demeure restée sans effet pendant 15 jours (ou plus rapidement en cas de danger), fera remettre en état les lieux aux frais du pétitionnaire.

La présente autorisation est valable uniquement pour l'occupation du domaine public. Elle ne se substitue en aucun cas à une demande d'arrêt de circulation temporaire (pour modification de la circulation et/ou du stationnement) ni aux formalités à accomplir auprès des concessionnaires de réseaux (DICT...)

Le 22 décembre 2025

Le Maire,

Philippe BRIAUD



Ampliation :

- Pétitionnaire
- Mairie – Services Techniques

- * demande d'accès à l'espace communal et au chemin piétonnier et au chemin communal et au chemin piétonnier
- * demande d'autorisation d'utilisation de l'espace communal et du chemin piétonnier pour l'arrachage de la haie par des véhicules de chantier (mini-pelle à camion benne)



Plan de masse au 1 / 500 ème